

On décide ! Vous exécutez !

Paris, le 16/02/2012

Le Comité Central d'Entreprise (CCE) du 6 février était consacré à la mise en place de la Direction des Nouveaux Medias (DNM) et à une « *information sur les principes et les moyens généraux mis en œuvre pour réaliser les redéploiements...* ».

Une occasion, pour les représentants des personnels, de débattre de la stratégie de Radio France et de ses conséquences pour les salariés.

A l'heure des restrictions budgétaires, la création d'activités est engagée à effectifs constants.

La Direction n'a pas voulu s'expliquer sur sa gestion des emplois et n'a fourni ni documents, ni informations détaillées.

Le CCE du 6 février a tourné au fiasco.

Mener une politique de redéploiements, aujourd'hui à Radio France, exige de mettre en place une méthode, de la concertation et la prise en compte du réel. Au lieu de cela la Direction, enfermée dans sa tour d'ivoire, entend conduire à marche forcée les chantiers qu'elle engage.

Création d'activités, restrictions budgétaires, recours à la précarité, justifiaient **la communication d'informations précises aux élus du CCE**. Dans cet esprit, SUD Radio France avait adressé, le 17 janvier, une série de questions à la Direction. Cette démarche traduisait notre volonté de permettre aux activités nouvelles de se déployer, sans mettre en péril le fameux « cœur de métier », les contenus, l'indépendance et les conditions de travail des personnels.

Pour toute réponse, la Direction est venue... sans documents... et sans réponse...

Les redéploiements sauvages, devenus la norme dans cette maison, font des dégâts considérables au sein des unités de travail. Aucun respect des personnels, absence totale de visibilité, arbitraire absolu, pénibilité accrue, encadrement essoré sous les diktats parisiens technocratiques... chaque départ d'un salarié de l'entreprise donne lieu à ces dysfonctionnements.

Ajoutons les violations des textes - Code du Travail et Convention collective - car, très souvent, pendant de nombreux mois, la solution est de recourir aux CDD, ces précaires que l'on prend et que l'on jette.

Comment croire encore en cette équipe dirigeante qui entrave le fonctionnement des instances et qui refuse tout débat de fond en choisissant la dissimulation ou les approximations* ? Déjà, lors de la présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), Jean Luc Hees avait refusé tout dialogue en CCE.

Cette Direction ne conçoit pas que les salariés de Radio France et leurs représentants puissent avoir des idées sur les évolutions de la radio de service public et qu'ils refusent les effets destructeurs de cet aveuglement.

* Preuve d'« approximation » : le 14/12/2011, lors de son audition devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, interrogé par les parlementaires préoccupés du dialogue social à Radio France, le PDG de Radio France n'a pas hésité à évoquer l'accord journalistes : « *pour faire œuvre de transparence, nous l'avons soumis à un référendum interne, qui a été positif...* »

Un référendum qui n'a jamais eu lieu...



Déclaration des élus SUD au CCE du 6 février 2012

Depuis plusieurs années, nous réclamons la mise en œuvre d'une stratégie pour les nouveaux médias. Et oui, il y a urgence.

Renforcer et enrichir nos missions et la qualité de nos contenus passe par toujours plus d'imagination et d'innovation et la prise en compte d'outils et de pratiques nouvelles.

Avant de parler de l'engagement de l'entreprise et de ses salariés il faut rappeler les graves dangers que font courir les restrictions budgétaires sur l'activité de Radio France. Les objectifs du COM en matière de maîtrise de ses charges, en particulier de l'emploi sont irréalistes.

Et utiliser les redéploiements comme unique moyen de développement de nouveaux projets, c'est faire supporter au quotidien, à l'ensemble des salariés, les effets délétères du « toujours plus avec toujours moins ».

En effet, doter de moyens importants la Direction des Nouveau Médias, l'auditorium, la Direction des achats et renforcer le maillage territorial avec un effectif constant, revient à faire supporter l'ensemble de l'effort sur les seuls salariés, sauf à vouloir abaisser l'ambition pour les contenus, ou laisser supposer en creux que certains, jusque là, se tournaient les pouces...

Concernant la Direction des Nouveaux Médias, comment recueillir l'adhésion pour la naissance d'une telle ambition ?

Comment faire reculer le sentiment de défiance qui s'est déjà installé par défaut de moyens, certes, mais aussi de méthode?

Comment se prononcer aujourd'hui sur la mise en place d'une nouvelle Direction alors que les modalités précises de sa dotation en emplois et moyens relèvent d'une violation des textes- Code du Travail et textes conventionnels- de l'arbitraire le plus total, et pas d'une méthode transparente dans laquelle les représentants des salariés peuvent exercer leur mission de contrôle, de surveillance et d'analyse ?

Là où vous nous parlez de responsabilisation de l'encadrement, ce dernier nous interpelle pour signaler son impuissance à faire « remonter » les besoins du terrain.

En conséquence, nous demandons un changement radical de méthode, le respect du fonctionnement des instances, CCE, CE, DP, CHSCT et la communication de l'ensemble des informations détaillées sur la réalité de l'emploi à Radio France et des orientations stratégiques.